

Contexte

Natation NB s'efforce d'offrir à ses membres une gamme variée de programmes afin de fournir aux athlètes et entraîneurs des possibilités de développement et de perfectionnement professionnel de haute qualité. Les programmes incluent des camps de développement, des camps provinciaux et des camps de haute performance et, pour les entraîneurs, les cours de certification. L'objectif de Natation NB est que les frais d'inscription à ces possibilités demeurent raisonnables grâce à la budgétisation attentive des recettes prévues découlant des frais d'inscription et au financement de Natation NB pour couvrir les coûts prévus. Les retraits tardifs aux camps pour nageurs et cours pour entraîneurs requièrent un travail administratif supplémentaire (modification à l'alignement, changement des listes pour l'hébergement, modification des contrats pour formation en bassin et en salle de classe, préparation des repas, impression inutile, etc.). Les retraits tardifs sans pénalité font aussi en sorte que les camps ou cours sont en déficit, ce qui a un impact sur les frais des futurs camps et cours et sur la viabilité même de ces camps et cours. La présente politique de remboursement permet à Natation NB de continuer d'offrir à ses membres ces formidables possibilités au plus bas prix possible.

Définitions

Date limite d'inscription : La date limite d'inscription est la date où les inscriptions des clubs doivent être reçues par Natation Nouveau-Brunswick. Natation Nouveau-Brunswick, à sa seule discrétion, pourra accepter les demandes d'inscription présentées après la date limite d'inscription, mais ces inscriptions tardives pourraient s'accompagner de frais d'administration en plus des frais d'inscription courants. Les retraits effectués entre la date limite d'inscription et la date limite des retraits s'accompagneront d'un remboursement des frais d'inscription moins les frais administratifs.

Date limite de retrait : La date limite des retraits est la date après laquelle les frais d'inscription ne seront pas remboursés, à moins de présenter la documentation médicale appropriée.

Documentation médicale : La documentation médicale appropriée est le billet d'un médecin, signé et daté, qui confirme que le retrait du cours ou du camp a été motivé par une raison médicale.

Information de paiement

Camps

Les formulaires d'inscription aux camps de développement, provinciaux et de haute performance pourront être téléchargés à partir du site Web de Natation NB. Ces formulaires d'inscription doivent être envoyés au club du nageur ou de la nageuse avant la date limite d'inscription. Natation Nouveau-Brunswick facturera le club en fonction des inscriptions de ce club reçues avant la date limite de retrait. Le club sera responsable de demander aux participants de lui rembourser ces frais. Lisez les renseignements propres à un camp, affichés sur le site Web, pour connaître sa date limite d'inscription et sa date limite de retrait. À la seule discrétion de Natation NB, les demandes d'inscription faites après la date limite d'inscription pourraient être acceptées, mais ces inscriptions tardives pourraient s'accompagner de frais d'administration en plus des frais d'inscription réguliers. Toutes les inscriptions seront assujetties à la politique de remboursement des camps énoncée ci-dessous.

Cours pour entraîneurs

Les clubs seront facturés pour les frais d'inscription des entraîneurs qui s'inscrivent, en ligne, à des cours de certification auprès de Natation Canada. Les clubs des entraîneurs seront facturés en fonction du nombre d'entraîneurs qui se seront inscrits avant la date limite d'inscription. La date limite de retrait des cours pour entraîneurs est la même que la date limite d'inscription. Les clubs seront responsables de demander aux participants de leur rembourser ces frais. Toutes les inscriptions seront assujetties à la politique de remboursement des cours pour entraîneurs énoncée ci-dessous.

Politique de remboursement

Camps

Camp provincial et camp de haute performance

Un plein remboursement sera consenti pour le retrait d'un camp provincial ou d'un camp de haute performance dont la demande a été présentée avant la date limite d'inscription. Un remboursement pourrait être consenti si la demande a été présentée après la date limite d'inscription et avant la date limite de retrait, mais des frais administratifs de 100 \$ seront facturés. Après la date limite de retrait, seuls les nageurs dont la demande sera soutenue par la documentation médicale appropriée confirmant la blessure ou la maladie les empêchant de participer à ce camp seront remboursés, mais des frais d'administration leur seront facturés. Les nageurs qui partiront du camp plus tôt que prévu ne seront pas remboursés. Toutes les demandes de remboursement doivent être présentées par écrit et

envoyées à swimnb@nb.aibn.com, et doivent être reçues au plus tard sept (7) jours après la fin du camp. Les demandes soumises plus de sept (7) jours après la fin du camp ne seront pas acceptées, et le club devra payer les frais de ce camp.

Camps de développement

Un plein remboursement sera consenti pour le retrait d'un camp de développement dont la demande a été présentée avant la date limite d'inscription. Un remboursement pourrait être consenti pour le retrait dont la demande a été présentée après la date limite d'inscription et avant la date limite de retrait, mais des frais administratifs de 10 \$ seront facturés. Après la date limite de retrait, seuls les nageurs dont la demande sera soutenue par la documentation médicale appropriée confirmant la blessure ou la maladie les empêchant de participer au camp seront remboursés, mais des frais d'administration leur seront facturés. Les nageurs qui partiront du camp plus tôt que prévu ne seront pas remboursés. Toutes les demandes de remboursement doivent être présentées par écrit et envoyées à swimnb@nb.aibn.com, et doivent être reçues au plus tard sept (7) jours après la fin du camp. Les demandes soumises plus de sept (7) jours après la fin du camp ne seront pas acceptées, et le club devra payer les frais de ce camp.

Cours pour entraîneurs

Un remboursement sera consenti uniquement si la demande a été présentée avant la date limite d'inscription. Après la date limite de retrait, seuls les entraîneurs dont la demande sera soutenue par la documentation médicale appropriée confirmant la blessure ou la maladie les empêchant de participer au cours seront remboursés, mais des frais d'administration représentant 15 % des frais d'inscription de ce cours leur seront facturés. Les entraîneurs qui partiront du cours plus tôt que prévu ne seront pas remboursés. Toutes les demandes de remboursement doivent être présentées par écrit et envoyées à swimnb@nb.aibn.com, et doivent être reçues au plus tard sept (7) jours après la fin du cours. Les demandes soumises plus de sept (7) jours après la fin du cours ne seront pas acceptées, et le club devra payer les frais de ce cours.

Sommaire

Date de retrait	Camp de développement	Camp provincial et Camp HP	Cours pour entraîneurs
Avant la date limite d' inscription	Plein remboursement	Plein remboursement	Plein remboursement
Entre la date limite d'inscription et la date limite de retrait	Remboursement moins frais administratifs de 10 \$	Remboursement moins frais administratifs de 100 \$	Ne s'applique pas aux cours pour entraîneurs La date limite de retrait est la même que la date limite d'inscription
Après la date limite de retrait	Aucun remboursement * *à moins de présenter la documentation médicale appropriée, auquel cas le remboursement est consenti, mais des frais administratifs de 10 \$ sont facturés	Aucun remboursement * * à moins de présenter la documentation médicale appropriée, auquel cas le remboursement est consenti, mais des frais administratifs de 100 \$ sont facturés	Aucun remboursement * * à moins de présenter la documentation médicale appropriée, auquel cas le remboursement est consenti, mais des frais administratifs représentant 15 % des frais d'inscription de ce cours sont facturés